



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2012 QUI ADOPTE UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN NOTAMMENT DE PRÉCISER LES RÈGLES RELATIVES À L'INTERDICTION D'ACCEPTER DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER ET DIRECTEUR DU SERVICE JURIDIQUE:

Que le projet de règlement numéro 190-03-2022 modifiant le Règlement numéro 190-2012 qui adopte un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2022.

Cette modification est requise en vertu de l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et vise à préciser les règles relatives à l'interdiction d'accepter des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages. Bien que le code actuel de la Ville prévoit déjà des règles à cet effet, il y a lieu de les modifier afin de préciser qu'il est dorénavant interdit d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services. Le nouveau texte de l'article 5.3.4 du code se lira comme suit :

« Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité. ».

La modification vise aussi à ajouter la notion de civilité aux valeurs devant servir de guide pour la conduite des employés de la Ville.

L'adoption du règlement numéro 190-03-2022 se fera par le conseil au cours de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022, laquelle aura lieu à la Salle Louis Renaud située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, à compter de 19 h.

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2022

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 13 janvier 2022 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique